

Loi sur les pêches - Statistiques nationale sur les mesures d'application de la loi - Année financière 2003-2004



	Total des inspections	Inspections sur le site	Inspections hors site	Enquêtes *	Poursuites	Chefs d'accusations	Convictions	Directives	Avertissements écrits
LP -- LOI SUR LES PÊCHES	4,229	913	3,316	51	22	10	1	47	251
Mercurie des effluents des fabriques de chlore et lignes directrices	12	1	11	-	-	-	-	-	-
Interdictions générales	1,564	716	848	48	14	10	1	29	112
Lignes directrices pour la qualité des effluents et traitement des eaux usées des installations fédérales	4	4	-	-	-	-	-	-	-
Effluents liquides de l'industrie de la viande et de la volaille et lignes directrices	94	4	90	-	-	-	-	-	-
Règlements sur les effluents des mines de métaux	515	84	431	4	-	-	-	5	98
Effluents liquides des mines de métaux et lignes directrices	2	-	2	-	-	-	-	-	-
Effluents des raffineries de pétrole et lignes directrices	180	10	170	-	-	-	-	-	3
Effluents de la fabrique de pâtes et papiers de Port Alberni	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Effluents des établissements de transformation de la pomme de terre et lignes directrices	59	4	55	-	-	-	-	-	-
Règlements sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers	1,798	90	1,708	7	-	-	-	13	38

Statistiques additionnelles:

Il n'y a eu aucun ordre d'exécution en matière de protection de l'environnement (OEPE)
 Il n'y a eu aucune mesure de rechange en matière de protection de l'environnement (MRPE)

Il y avait 146 Références qui peuvent inclure: Référé pour la promotion de la conformité, Référé à d'autres gouvernements (fédéral, provincial, territorial, municipal), Référé à des gouvernements étrangers et à d'autres agences.

Des 51 enquêtes * qui ont débutées dans l'année financière 2003/2004, 14 se sont terminées en 2002/2003 et 37 sont encore en cours.
 En plus, il y avait aussi 139 enquêtes qui avaient commencées avant l'année financière 2003/2004: et parmi celles-ci 57 se sont conclus en 2003/2004 et 82 sont toujours en cours.

Notes explicatives:

Les statistiques sont tabulées comme suit :

Le nombre d'inspections se relie au nombre de réglementés inspectés pour assurer la conformité sous chacun des règlements applicables.

* Les enquêtes sont tabulées par le nombre de dossiers d'enquêtes. Un dossier d'enquête peut inclure des activités concernant aussi une autre loi et inclure un ou plusieurs règlements. Par conséquent, le nombre d'enquêtes montré par règlement ne s'additionne pas au total au niveau de la loi.

Toutes les mesures (excepté les poursuites) sont tabulées au niveau de l'article d'un règlement.
 Par exemple, si une inspection résulte dans l'élaboration d'un avertissement écrit qui se relie à 3 articles d'un règlement donné le nombre d'avertissements écrits est 3.

Le nombre de poursuites est représenté par le nombre de réglementés qui ont été poursuivis indépendamment du nombre de règlements impliqués.